

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 12 MAI 2009

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le Jeudi 07 mai 2009

ORDRE DU JOUR :

- 1. Création d'une régie d'Etat pour l'encaissement du produit des amendes de police,*
- 2. Signature d'une nouvelle convention avec ORANGE FRANCE TELECOM pour les modalités des emplacements d'antennes et de matériels techniques*
- 3. Questions diverses.*

DATE D’AFFICHAGE : 22 mai 2009

Le **Mardi 12 mai 2009**, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

Mr DENEST Bernard, Mr NASSAU Frédéric, Mr. BEAUGRAND Bernard, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mme MICHARD Céline, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr ALLONCLE Claude pouvoir à Mme BLOND Anne-Marie, Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre, Mr MOUSSU Antony pouvoir à M. DE MATOS Gilbert, Mr REGNAULT Henri pouvoir à M. PERCIK, Mme GALLAY Eveline pouvoir à Mme PIOT Valérie.

ABSENTS :

Mme BALLON Patricia, Mme DE VIVEIROS Anita, M. POGNOT Jean-Pierre, Mme BOGHE Fabienne

Formant la majorité des membres en exercice,

M. NASSAU Frédéric a été élu secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

N° 875 : CREATION D'UNE REGIE D'ETAT POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE :

Considérant qu'il est souhaitable que la Commune prenne en charge la réglementation du stationnement de la zone bleue,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer une régie d'Etat pour l'encaissement des produits d'amendes forfaitaires de la police de la circulation conformément à l'article L2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PRECISE que la nomination d'un régisseur titulaire et d'un suppléant sera nécessaire pour le fonctionnement de cette régie ; ces demandes devront être formulées auprès de Monsieur le Préfet de Seine et Marne

N° 876 : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC ORANGE FRANCE TELECOM POUR LES MODALITES DES EMPLACEMENTS D'ANTENNES ET DE MATERIELS TECHNIQUES :

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal la convention avec ORANGE FRANCE portant sur l'occupation temporaire du domaine public

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la signature de la nouvelle convention définissant les emplacements d'antennes et matériels techniques,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce y afférent.

Séance levée à 19h30